



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Bâtiments, des Moyens
Généraux et du Patrimoine

Service Marchés Mermoz

Affaire suivie par : Sophie Gaillard
Poste: 71 90

2011-CG-2-3344

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 25 novembre 2011

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR L'OPÉRATION
DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RESTRUCTURATION, Y COMPRIS
LA DEMI-PENSION, DU COLLÈGE GEORGE SAND À MAGNANVILLE**

Politique sectorielle :	ENSEIGNEMENT
Secteur d'intervention :	Enseignement du 2nd degré
Programme :	PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS (2009 - 2016)

	2007P013E01 (APD)	
Montant actualisé :	560 000 000 €	15 434 870 €
Montant affecté :	107 614 160 €	9 187 551 €
Reste à affecter :	452 385 840 €	6 247 319 €
Montant déjà affecté pour ce rapport :	514 280 €	514 280 €

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de travaux de réhabilitation et de restructuration, y compris la demi-pension, du collège George Sand à Magnanville

Il vous est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de travaux de réhabilitation et de restructuration, y compris la demi-pension, du collège George Sand à MAGNANVILLE.

La procédure de marché négocié spécifique au marché de maîtrise d'œuvre a été choisie car le marché est relatif à la réhabilitation d'ouvrages existants (Article 74-III, 1°). De plus, la prestation de services à réaliser est d'une nature telle que les spécifications du marché ne peuvent être établies préalablement avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres (Article 35-I, 2°).

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 24 septembre 2010 au JOUE, au BOAMP, au Moniteur des Travaux et publié sur le site Achatpublic.com en vue de la passation d'un marché négocié spécifique de maîtrise d'oeuvre.

58 candidatures ont été reçues dans le délai imparti. 4 candidats ont été admis par décision du Pouvoir Adjudicateur du 16 décembre 2010 à négocier, suite à l'avis du jury réuni le 14 décembre 2010, à savoir :

EQUIPE N° 11 *

JEAN-FRANCOIS SCHMIT / ETHA / SPACE / CO SY REST

EQUIPE N° 27*

ATELIER D'ARCHITECTURE PHILIPPE CHALLES / ICA INGENIERIE

EQUIPE N° 46*

JACQUES PAUL / BECT / CREACEPT / CHARLES DARD

EQUIPE N° 51*

NOMADE / TOHIER / CEC / 7 CONCEPT / SPOOMS.

Le dossier de consultation des concepteurs a été transmis aux concurrents le 18 février 2011.

La date limite de remise des offres a été fixée le 06 mai 2011 à 16 h 00.

La réunion de négociation a eu lieu le 20 mai 2011. Les équipes ont remis leur nouvelle offre après négociation au plus tard le 07 juin 2011 à 16 h 00.

Le Pouvoir Adjudicateur a désigné l'équipe JACQUES PAUL / BECT / CREACEPT / CHARLES DARD, lauréate du marché négocié spécifique de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération de réhabilitation et de restructuration du collège George Sand à MAGNANVILLE.

Il vous est donc proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation et de restructuration du collège George Sand à MAGNANVILLE à l'équipe JACQUES PAUL / BECT / CREACEPT / CHARLES DARD.

Ce marché s'inscrit financièrement dans le montant d'autorisation de programme affecté à l'opération concernée.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :